





DEMANDE DE SUBVENTION FEADER FORMULAIRE DE RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le présent document est une annexe obligatoire à remplir par tout demandeur soumis aux règles de la commande publique.

Il est également nécessaire, avec les pièces justificatives à joindre, pour traiter établir l'éligibilité des dépenses présentées.

Intervention stratégique de l'opération :	

Demandeurs devant fournir le présent formulaire en appui de la demande d'aide au titre de la stratégie d'intervention Guadeloupe

Ce formulaire et ses annexes doivent être dûment renseignés, datés, cachetés et signés et joints à la demande d'aide lorsque celle-ci est présentée par tout pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice soumis aux règles de la commande publique (dans le cadre du code de la commande publique, et en particulier l'article L. 1211-1) :

- un service de l'État, un établissement public de l'Etat,
- une collectivité territoriale, un établissement public local,
- un organisme de droit privé les organismes de droit privé dotés de la personnalité juridique constituées par des pouvoirs adjudicateurs dans le but de réaliser certaines activités en commun,.
- un organisme de droit privé ou public ayant décidé d'appliquer l'ordonnance du 23 Juillet 2015 ou à l'ancien code des marchés,
- les « personnes morales de droit privé » qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial et dont soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur, soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur », selon l'article de l'ordonnance du 23 juillet 2015, au sens de la directive du 2014/24/UE,
- tout organisme qualifié de droit public (y compris donc les organismes relevant du droit privé au sens français qui sont dans ce cas).

Rappels sur les principes fondamentaux du droit de la commande publique

- Les principes de la commande publique sont : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire, s'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.
- Tous les porteurs de projet publics et / ou soumis aux règles de la commande publique demandant une subvention au titre du FEADER devront s'y conformer.
- Pour respecter ces principes, les acheteurs publics devront :
 - O Définir finement et avec précisions leurs besoins ;
 - o Respecter les règles de publicité et de mise en concurrence ;
 - o Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Le non-respect des règles de la commande publique entraine des pénalités financières qui se reflètent sur le montant des fonds versés.

RAPPELS SUR LE COMMENCEMENT DE l'OPERATION

La date de commencement d'exécution d'une opération correspond à la date du premier acte juridique passé pour la réalisation du projet. Un marché public est un acte juridique passé pour réaliser le projet. Le demandeur est informé que la date de commencement du marché public peut constituer un commencement d'exécution de l'opération et ce, selon le projet et les dispositions règlementaires applicables (notamment en cas d'application de la règle d'incitativité). Dans le cas d'une opération affectée par cette règle, la date du commencement du marché public devra être postérieure à la date de début d'éligibilité de l'opération pour laquelle il est demandé une aide, sous peine d'inéligibilité du projet. Cas particuliers :

- marché à tranches conditionnelles : le commencement d'exécution correspondra à la date de décision d'affermissement de la tranche correspondant à l'opération ;
- marché à bons de commandes : le commencement d'exécution correspondra à la date de la notification du premier bon de commande concernant l'opération ;
- accords-cadres et marchés subséquents : la date d'effet sera la date de notification du marché subséquent ;
- marché de maîtrise d'œuvre : les marchés de maîtrise d'œuvre concernent la réalisation d'éléments de conception et d'assistance. Une partie des tâches de la maîtrise d'œuvre peut correspondre à une étude préalable.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

N° SIRET:
RAISON SOCIALE:
STATUT JURIDIQUE :
Exemples ; établissement public, collectivité, EPCI, association syndicale autorisée, association loi 1901
NO
NOM du représentant légal :
Prénom du représentant légal :
Overlief des nomeforment légal.
Qualité du représentant légal :
IDENTIFICATION DE L'OPERATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE AU
TITRE DU FEADER
Intitulé de l'opération :

ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL				
☐ Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération pour laquelle une demande d'aide est déposée au titre du FEADER				
Cocher la case correspondant	à la situa	ation de la structure	:	
1	opération	n identifiée ci-dess	-	légal n'est pas soumise aux règles de l elle j'ai demandé une aide au titre d
☐ Je m'engage à respecter les règles de la commande publique pour l'ensemble des dépenses de l'opération et dès le premier euro, et notamment pour la passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide au titre FEADER.				
Dans ce cas, et pour le(s) marché(s) déjà lancé(s), je joins à la demande pour chaque marché :				
• L'annexe A et les pièces justificatives si la mise en concurrence a déjà été lancée ; Nombre :				
• L'annexe B et les pièce	es justific	ratives si la mise en	concurrence n'a	'a pas encore été lancée ;
Nombre :				
Je soussigné : (prénom, NOM)			Qualité : (Président)	
Certifie exactes et sincères les	informat	tions mentionnées.		
Fait à :		Cachet de la struc	ture :	Signature du représentant légal :
Le:				

L'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire fait l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier de demande d'aide. Le destinataire des données est la Région Guadeloupe. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez adresser au Conseil régional votre réclamation.

ANNEXE A : MARCHES POUR LESQUELS LA MISE EN CONCURRENCE EST LANCEE AU MOMENT DE LA DEMANDE D'AIDE

	DESCRIPTION DU MARCHE	
Renseigner ci-dessous les caractéristiques du marc	ché	
Objet du marché :		
Subdivision du marché en lot : Oui N Si oui, intitulés des lots concernés : Montant HT du marché :		
Type de marché : Travaux	☐ Fournitures	☐ Services
Procédure de mise en concurrence et de publicité	Modalités de publicité	Forme
 Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ? 40 K € HT Conditions spécifiques (urgence, infructuosité, mise en concurrence impossible etc) Procédure adaptée Procédure formalisée : Appel d'offres ouvert Appel d'offres restreint Procédure concurrentielle avec négociation Dialogue compétitif Procédure négociée Autres (préciser) :	□ Publicité non obligatoire □ JOUE □ BOZMP □ Profil acheteur □ JAL □ Presse spécialisée (si nécessaire) □ Autre (préciser) :	□ Accord cadre : - A bons de commandes - A marchés subséquents □ Marché à tranches conditionnelles □ Autres (préciser) :

Ces pièces sont impératives pour que le service instructeur puisse retenir un coût éligible pour les dépenses présentée.

Type de procédure	Détermination du caractère raisonnable des coûts présentés	Pièces à fournir au moment de la demande d'aide Dans le cas où le caractère raisonnable des coûts ne peut être validé, faute de présentation de justificatifs la dépense sera rejetée.	Cocher le cas dans lequel se trouve le marché
Achats de faibles montants (<40 000 € HT depuis le 01/01/2020).	L'acheteur public doit être en mesure d'assurer le respect des trois principes fondamentaux de la commande publique : - liberté d'accès ; - égalité de traitement des candidats ; -transparence des procédures. L'acheteur de droit public se doit de garantir une certaine traçabilité de l'achat.	•Au moins 1 pièce estimative des dépenses En pratique, et afin d'attester du respect des principes de la commande publique, il est recommandé à l'acheteur public de pouvoir transmettre tout élément de mise en concurrence (bonne pratique générale : analyse de 3 devis contradictoires). Exemples d'éléments justificatifs : - catalogues consultés, référentiels de prix, guides d'achat ; - devis sollicités, même pour des prestations similaires anciennes, études de marché qui prouvent la connaissance suffisante du secteur économique ; - documents de préparation retraçant les recherches effectuées ou les estimations déjà connues ; - documents internes de validation du recours à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.	
Marché à procédure adaptée	La vérification est faite à partir des pièces du marché présentées dans le dossier.	 AAPC publié obligatoire (publicité adaptée et/ou obligatoire) En fonction de l'avancement du marché: toutes les pièces du marché disponibles, y compris techniques et en particulier le rapport d'analyse des offres, ou leurs projets, et les offres reçues Dans le cas des procédures négociées et des appels d'offres restreint: documents examinés et principes pour déterminer le prix du marché (*) 	

Marché formalisé	La vérification est faite à partir des pièces du marché présentées dans le dossier.	•AAPC publié obligatoire •En fonction de l'avancement du marché : toutes les pièces du marché disponibles, y compris techniques et en particulier le rapport d'analyse des offres, ou leurs projets, et les offres reçues •Dans le cas des procédures négociées et des appels d'offres restreint : documents examinés et principes pour déterminer le prix du marché (*)	
------------------	---	--	--

AAPC = Avis d'appel public à candidatures (article 42 du Code des marchés publics)

^(*) une étude de marché, de statistiques de vente émanant des fournisseurs... (cela ne doit pas remettre en cause le fait que le marché public doit respecter les principes de transparence et d'égalité de traitement, en évitant de divulguer des informations privilégiées)

2) PIECES QUI SERONT A FOURNIR AU PLUS TARD AU MOMENT DE LA PREMIERE DEMANDE DE PAIEMENT (MARCHES PUBLICS)

Seuils	□ < 40 000 € HT (FS) ou <100 000€ HT (travaux)		□ entre 40 000€ HT et seuil de procédure formalisée	□ Formalisée> 143 000 € HT (FS - Etat)> 221 000 € HT (FS - Coll. Terr. et EP Santé)> 5 538 000 € HT (Travaux)
Procédure	Pas de pr	océdure imposée	Procédure adaptée	Procédure formalisée
			Pièces	
Mise en concurrence	☐ Modalités libres : lettres ou mails de consultation, tout support descriptif du besoin, copie des devis reçus, éventuelle analyse des offres ou note explicative du choix du titulaire ☐ Annexe C (ci-après) relative à l'engagement du respect des principes de la commande publique ou selon modalités ci-contre si ce choix a été fait		 Règlement de consultation ou AAPC complet Copie du rapport d'analyse des offres 	☐ Copie du rapport d'analyse des offres ☐ Copie du PV des commissions d'appel d'offres
Publicité	☐ Modalités libres : lettre de consultation, encart publicitaire presse régional, site Internet, mailing ou selon modalités ci-contre si ce choix a été fait		☐ Preuve d'une publicité adaptée ☐ Copie de l'AAPC complet publié au BOAMP et/ou au JAL ☐ Témoin de publication de l'AAPC au profil acheteur	☐ Copie de l'AAPC complet publié au JOUE et au BOAMP ☐Témoin de publication de l'AAPC au profil acheteur ☐ Autres supports, le cas échéant (JAL, site internet etc)
Forme écrite	Engagement de la dépense (vérification de la date)	☐ Copie de l'acte d'engagement et/ou bon pour accord signé des parties et devis signé ou bon de commande et devis	☐ Copie de l'acte d'engagement signé des parties ou devis signé et/ou bon pour accord signé	☐ Copie du marché ou de l'accord-cadre notifié (pièces contractuelles) ☐ Copie de l'acte d'engagement signé des parties
Conflit d'intérêt Déclaration relative à l'absence de conflit d'intérêt (annexe C ci-après), dans tous les cas				

FS : fournitures et services Coll.Terr : collectivités territoriales EP santé : établissements publics de santé

Pièces à fournir dans le cas des procédures formalisées :

- Notification aux candidats évincés avec motif du refus
- Copie de l'avis d'attribution publié au JOUE et BOAMP
- Copie des cahiers des clauses administratives générales et/ou particulières
- Copie des cahiers des clauses techniques générales et/ou particulières les CCAG et CCTG ne sont jamais à fournir. Ce sont des pièces générales qui peuvent être consultées sur Google. Vous fusionner les deux et mettre

- Le Dossier de Consultation des Entreprise (RC, CCAP, CCTP, CCP etc...).
- PV de la commission d'appels d'offre retraçant l'ouverture des plis et le jugement des offres (dont critères d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires) (Faire plus global : PV et rapports de la CAO relatifs à l'analyse des candidatures et des offres).
- Résultat ou a minima preuve de présentation la transmission du marché au contrôle de légalité préfectoral
- Rapport de présentation de la procédure de passation de marchés
- Lettres de rejet des candidatures et offres non retenues
- Le cas échéant le(s) avenant(s).

Pièces à fournir dans le cas des procédures adaptées :

- Notification aux candidats évincés avec motif du refus
- Copie du cahier des charges
- Le cas échéant le(s) avenant(s).

exemple si les pièces né instructeur. Je suis infor du projet transmis sous des dispositions présent	cessaires ne sont pas jo mé que le montant qui s réserve que l'opération r ées et de la régularité au a moment de la première d	intes, la dépens sera retenu par ne connaisse pa regard des règ	se no le so is de les d	le caractère raisonnable des coûts, par le pourra pas être retenue par le service ervice instructeur est établi en fonction le changement substantiel, et du respect de la commande publique. Je m'engage à les pièces relatives attestant du respect des
Je soussigné : (prénom, NOM)		Qualité : (Président)		
Certifie exactes et sincères	les informations mentionr	nées.		
Fait à :	Cachet de la str	ructure :	Sign	nature du représentant légal :
Le:				

ATTESTATION ET ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LEGAL

L'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire fait l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier de demande d'aide. Le destinataire des données est la Région Guadeloupe. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez adresser au Conseil régional votre réclamation.

ANNEXE B: MARCHES POUR LESQUELS LA MISE EN CONCURRENCE N'EST PAS LANCEE AU MOMENT DE LA DEMANDE D'AIDE

1) ELEMENT JUSTIFIANT LE MONTANT DU MARCHE

Ces pièces sont impératives pour que le service instructeur puisse retenir un coût éligible pour les dépenses présentées. Dans tous les cas, une dépense pour laquelle le caractère raisonnable des coûts ne peut pas être validé car les pièces à fournir ne l'ont pas été, ne pourra pas être retenue.

Le projet doit être suffisamment bien défini et pouvoir apporter des éléments suffisamment précis pour justifier du montant de l'aide demandé.

Eléments hors pièces du marché utilisés pour déterminer le montant sollicité au titre de la demande d'aide :

	Détails
Catalogues de prix	
Référentiels	
Etudes préalable à l'opération permettant d'en déterminer le	
cout	
Devis d'opérations similaires	

2) PIECES QUI SERONT A FOURNIR AU PLUS TARD AU MOMENT DE LA PREMIERE DEMANDE DE PAIEMENT (MARCHES PUBLICS)

Seuils		00 € HT (FS) ou 0€ HT (travaux)	□ entre 40 000€ HT et seuil de procédure formalisée	□ Formalisée> 143 000 € HT (FS - Etat)> 221 000 € HT (FS - Coll. Terr. et EP Santé)> 5 538 000 € HT (Travaux)
Procédure	Pas de pro	océdure imposée	Procédure adaptée	Procédure formalisée
			Pièces	
Mise en concurrence	☐ Modalités libres : lettres ou mails de consultation, tout support descriptif du besoin, copie des devis reçus, éventuelle analyse des offres ou note explicative du choix du titulaire ☐ Annexe C (ci-après) relative à l'engagement du respect des principes de la commande publique ou selon modalités ci-contre si ce choix a été fait		- Règlement de consultation ou AAPC complet - Copie du rapport d'analyse des offres	☐ Copie du rapport d'analyse des offres ☐ Copie du PV des commissions d'appel d'offres
Publicité	☐ Modalités libres : lettre de consultation, encart publicitaire presse régional, site Internet, mailing ou selon modalités ci-contre si ce choix a été fait		□ Preuve d'une publicité adaptée □ Copie de l'AAPC complet publié au BOAMP et/ou au JAL □ Témoin de publication de l'AAPC au profil acheteur	□ Copie de l'AAPC complet publié au JOUE et au BOAMP □ Témoin de publication de l'AAPC au profil acheteur □ Autres supports, le cas échéant (JAL, site internet etc)
Forme écrite	Engagement de la dépense (vérification de la date)	☐ Copie de l'acte d'engagement et/ou bon pour accord signé des parties et devis signé ou bon de commande et devis	☐ Copie de l'acte d'engagement signé des parties ou devis signé et/ou bon pour accord signé	☐ Copie du marché ou de l'accord-cadre notifié (pièces contractuelles) ☐ Copie de l'acte d'engagement signé des parties
Conflit d'intérêt Déclaration relative à l'absence de conflit d'intérêt (annexe C ci-après), dans tous les cas				

ANNEXE C - Déclaration d'absence de conflit d'intérêts-commande publique

(à compléter lorsqu'un marché public a été passé dans le cadre de l'opération pour laquelle un financement européen a été accordé et par toute personne prenant part aux commissions d'analyse et d'attribution des marchés)

Intitulé de l'opération :			
Référence du marché public :			

déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires, déclare avoir pris connaissance de l'article 61 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union qui dispose que :

Considérant:

(en fonction de la situation du déclarant, choisir la ou les mentions ci-dessous appropriées)

- ma participation à la commission d'ouverture / ma nomination à la commission d'appels d'offres / ma délégation de compétences en matière d'attribution de marchés publics, fondée sur des dispositions du code général des collectivités territoriales,
- les attributions qui m'ont été confiées, en matière d'évaluation des critères (de sélection des candidatures et des offres) et les responsabilités qui en découlent, mes attributions pour contrôler les opérations et la bonne exécution des marchés,
- mes attributions pour modifier en partie le contrat relatif au marché susmentionné

Je déclare ne pas être, à ma connaissance, en situation de conflit d'intérêts avec des opérateurs qui ont soumis une offre dans le cadre de la procédure de passation du marché, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement, ni avec les sous-traitants proposés.

À ma connaissance, il n'existe aucun fait ou élément, passé, actuel ou susceptible d'apparaître dans un avenir prévisible, qui pourrait remettre en question mon indépendance vis-à-vis d'une de ces parties.

Je confirme que si, au cours de la procédure de sélection / la procédure d'évaluation /la procédure d'ouverture/ l'exécution du marché, je découvrais l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je le signalerai immédiatement à la commission ou au comité et que, si un conflit d'intérêts est établi, je cesserai, sans délai, de prendre part à la procédure d'évaluation et à toute activité connexe.

Je confirme également que j'assurerai la confidentialité de toutes les questions qui me seront confiées. Je ne révélerai aucune des informations confidentielles qui auront été portées à ma connaissance ou que j'aurai découvertes et m'abstiendrai de faire un usage abusif des informations qui m'auront été transmises Je m'engage en particulier à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que je préparerai dans le cadre de l'évaluation ou suite à celle-ci, et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de cette évaluation et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne conserver aucune copie des informations écrites reçues.

Fait à ,	le
----------	----

Signature et tampon de la structure

ANNEXE D: DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS RÉPONDANT À UN BESOIN D'UNE VALEUR INFÉRIEURE À 40 000 € HT OU 100 000 € HT SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Intitulé de l'opération :	
n° de l'opération:	
-	e) [prénom, nom et
<u></u>	nom et pour le compte de (société, association, personne publique) /
······	<u></u>
Dont le siège	est situé :

Atteste avoir respecté la réglementation en vigueur relative aux marchés publics à savoir :

- ✓ Avoir évalué mes besoins au regard des seuils d'opération de travaux, ou des familles de fournitures ou prestations homogènes, afin de ne pas fractionner artificiellement ceux-ci pour me soustraire aux obligations concurrentielles, dans le but d'éviter le recours à une procédure adaptée ou une procédure formalisée ou de favoriser certaines entreprises.
- ✓ Avoir respecté les seuils de dispense de procédure au regard de la réglementation en vigueur :

Pour les achats effectués depuis le 1er janvier 2020, le seuil de dispense de procédure fixé à $40~000~\rm C$ HT* (article R. 2122-8 du code de la commande publique) ;

Pour les marchés de travaux, les seuils sont les suivants :

- 70 000 € HT à partir du 1er janvier 2021 (décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires) ;
- 100 000 € HT à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024 (loi ASAP et décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

Pour les dépenses inférieures à ces seuils, je déclare avoir :

- 1) Fait le choix de l'offre répondant de manière pertinente à mon besoin ;
- 2) Respecté le principe de bonne utilisation des deniers publics ;
- 3) Contractualisé avec un prestataire n'étant pas systématiquement le même lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre à mon besoin.

Afin de justifier du respect de ces trois principes, je conserverai tous les éléments justificatifs en ma possession (courriers de consultation, courriers de réponse, devis, copies d'écran...) qui sont susceptibles d'être demandés en cas de contrôle ultérieur.

En cas de contrôle, je serai donc en capacité de détailler ma démarche d'achat afin de démontrer que les principes de la commande publique ont été respectés. La présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit

La présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit

Je soussigné : (prénom, NOM)			Qualité : (Président)				
Certifie exactes et sincères les informations mentionnées.							
Fait à :		Cachet de la structure :		Signature du représentant légal :			
Le:							